

La Roche Ferrières

Concours d'attelage

Attelage

8 juillet 2001



Abbaye de Ferrières

AVANT-PROGRAMME

Ouvert aux attelage à 1, 2 et 4 chevaux, traits et poneys.

Dès 8h00	Accueil des concurrents et remise des dossiers
A 9h00	Reconnaissance de la maniabilité
A 10h00	Maniabilité
A la fin de la mania	Reconnaissance du marathon
A 13h00	Appétitif. Le verre de l'amitié
A 14h00	Marathon
Vers 18h00	Remise des prix à pieds.

En dehors des spécifications particulières suivantes, le règlement 2000 des épreuves d'attelage du Poitou-Charentes, ouvertes aux meneurs de 5^{ème} catégorie, sera appliqué, et en dernier recours, le règlement des concours complets d'attelage.

MENEURS – GROOMS

Les meneurs et les coéquipiers doivent être âgés de 12 ans révolus et titulaires d'une licence de compétition Club. Les meneurs titulaires d'une licence de compétition de 4^{ème}, 3^{ème} ou 2^{ème} catégorie partiront avec un handicap de 30 points.

Les meneurs doivent être titulaires du galop 4 attelage et ne pourront effectuer qu'un seul parcours en tant que meneur.

CHEVAUX

Ouvert à tous chevaux, traits et poneys titulaires d'un document d'identification et à jour des vaccinations obligatoires (y compris la rage). Deux parcours maximum.

ENGAGEMENTS

Les engagements devront parvenir à la société organisatrice au plus tard le mardi 3 juillet avec le règlement. Engagement possible sur le terrain si les organisateurs ont été prévenus à l'avance, par téléphone ou par fax.

CLASSEMENT

Il sera établi un classement par catégorie d'attelage.

Si le nombre de partants dans une catégorie est inférieur à 5, cette catégorie sera regroupée de la façon suivante :

- Chevaux avec les Traits, Poneys avec les traits, Traits avec les poneys.
- Chaque catégorie conservant ses spécificités en vitesses, voitures, etc.

A bientôt